

NAO 2023

réunion du 29 novembre



Réconcilions la Performance et le Bien Être au Travail

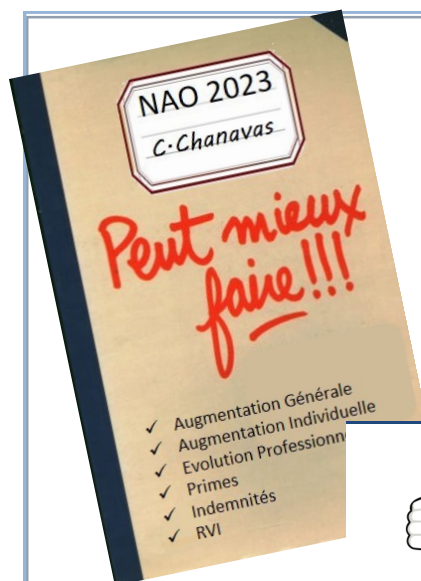
REVENDEICATIONS CFE-CGC (liste non exhaustive)	REPONSE DRH	COMMENTAIRES
Budget NAO de 10% pour tenir compte de la perte de pouvoir d'achat	✗	Voir proposition DRH page suivante
Véritable AG pour tous , y compris pour les cadres	✓	Réponse positive, voir page suivante
Prime Pouvoir d'Achat voulue par le gouvernement (demande CFE-CGC entre 2000 et 3000€)	✗	1000€
Revalorisation abondements PEG et PERCOL	✗	Identique 2022 : PEG: 300€ PERCOL : 350€
Transfert CET vers PERCOL	✓	Réponse le 12 décembre
Revalorisation des indemnités pour travail JF, fermeture, week-end, etc...	✓	Réponse le 12 décembre
Budget mobilité revalorisé à 5%	✗	Reste à 3,5%
Opération d'actionnariat salarié demandée seulement par la CFE-CGC	✓	À l'étude
Revalorisation des frais de missions	✓	Réponse le 12 décembre
20% de changement non automatiques	✓	Réponse le 12 décembre
RVI pour les OETAM , prime sur objectif de la tenue de poste	✓	A la main du manager (0 - 500 - 1000€)
Revalorisation de la prime transport de 4€/mois	✓	Réponse le 12 décembre
Clause de revoyure en fonction de l'inflation	✗	Refus de la DRH de s'engager



NAO 2023 réunion du 29 novembre



Réconcilions la Performance et le Bien Être au Travail



Propositions DRH

Budget d'augmentation global de 5%



	AG ¹	AI ² + EP ³	Budget DRH ajustements
OETAM	4,5% (1512€)	0,2%	0,3%
I&C	2,2% (1321€)	2,5%	0,3%

¹ : Augmentation Générale

² : Augmentation Individuelle

³ : Evolution Professionnelle

La **CFE-CGC** constate que le dogme de la DRH concernant l'AG pour les cadres est tombé. La demande de la **CFE-CGC** d'une prime sur objectifs des OETAM a été prise en compte par la DRH.

Néanmoins, nous sommes très loin du compte sur le budget global qui ne couvre pas la perte de pouvoir d'achat des salariés.

Cette proposition de 5% ne répond pas aux attentes fortes des salariés alors que les résultats de Naval Group sont excellents.



La **CFE-CGC** revendique une AG forte pour l'ensemble des salariés et ne rentrera pas dans le jeu dangereux de différencier les salariés en fonction de leur catégorie socio-professionnelle.



PROCHAINE REUNION LE 12 DECEMBRE 2022

